Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_007-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
15 janvier 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**16**
Représentés	**04**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**20**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Jean-Paul **HUBERT**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEKKAR**, Rémi **LE VILAIN**, Annette **BATELIER**, Jean **DERDERIAN**, Yannick **LE BRITZ**, Dominique **PHILIPPO**, Philippe **MALPIÈCE**, Fabien **TOUREAUX**, Katell **BERTHE**, Patrick **LE FLOCH**, Pascal **MARTIN**, Dominique **CORVEC**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Annette BATELIER
Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Gérard **HUTTEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Daniel MARTIN,
Danielle **CAUDAN**, ayant donné pouvoir de vote à Rémi LE VILAIN

Absents excusés
Jacqueline **LANGELIER**, Christine **JIQUELLÉ**

Absente
Céline **GALLIC**

FINANCES – ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE

D 2026 007 8°) Demande de subventions pour les projets d'investissement 2026

Contexte et objectifs poursuivis
Le patrimoine de la commune est important et dans un état très moyen, voire mauvais dans certains cas
La municipalité a donc décidé d'affecter cette année une enveloppe financière au chapitre gros entretien des bâtiments et ouvrages communaux

L'ensemble de l'enveloppe affectée dans le cadre de cette demande est évalué à 181 676,67 € H.T. (TVA à 10 ou 20%)

- Changement de fenêtres sur la mairie et bâtiment annexes 23 333,33 € H.T.
- Salle de la criée rampe handicapée et porte d'entrée principale 20 010,00 € H.T.
- Pont de la porte rouge 76 666,67 € H.T
- École du Centre changement de fenêtres 61 666,67 € H.T.

.

Ces travaux peuvent être subventionnés, notamment par l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -DETR- pour un montant plafonné à 200 000 € H.T, par le Fonds d'Intervention Communautaire - FIC- et par le Département concernant la valorisation du patrimoine pour le pont de la Porte rouge

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_007-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Le plan de financement pourrait être le suivant

FINANCEURS	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT (arrondis)
D.E.T.R.	27,00 %	49 052,70 €
F.I.C.	31,225 %	56 728,65 €
DÉPARTEMENT	10,55 %	19 166,66 €
Part de la commune	31,225 %	56 728,66 €
TOTAL HORS TAXE		**181 676,67 €**
T.V.A.		36 335 ,33 €
MONTANT T.T.C.		**218 012,00 €**

Après avoir entendu ces explications,

Vu, l'avis de la Commission « Finances, Économie, Numérique » en date du 14 janvier 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **autorise l**e Maire à solliciter la participation de l'État dans le cadre de la DETR,
- **autorise** le Maire à solliciter la participation de Lorient Agglomération dans le cadre du FIC,
- **autorise** le Maire à solliciter la participation du Département dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 22 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Annette BATELIER.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

Le Maire,
Daniel MARTIN.